



**REGLEMENT SPORTIF
PARTICULIER DU
CHAMPIONNAT DE
CLUBS 3x3**



Sommaire

ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB	3
L'inscription des équipes par le club	5
Les actions du Comité Départemental	7
Les actions de la Ligue Régionale	8
La journée de compétition : Les Séries	9
A/ Organisation de la journée	9
B/ Déroulement.....	11
C/ Saisie des résultats.....	11
D/ Forfaits, sanctions, surclassement et réclamations	12
Annexe 1: Formulaire d'inscription.....	14



ORGANISATION GENERALE DU CHAMPIONNAT 3x3 FFBB

Article 1 : Championnat 3x3 FFBB

Le championnat 3x3 FFBB est accessible à tous les clubs, formés en associations sportives et affiliés à la FFBB.

Article 2 : Calendrier (Avril 2021)

Le championnat 3x3 FFBB se déroule à partir du **1^{er} septembre** jusqu'au 31 mai en deux phases:

- La phase départementale, à partir du **1^{er} septembre** jusqu'à fin mars, est appelée « Séries » ;
- La seconde phase, sur une journée, à organiser par la ligue régionale entre avril et mai, est appelée « Master de Ligue » pour les meilleures équipes de la phase des « Séries » de chaque comité.

En plus du format prévu à l'article 3, les comités départementaux peuvent proposer également une finale départementale pour définir le champion départemental.

Cette finale devra se dérouler avant le terme de la saison sportive en cours, dans les conditions fixées par le comité départemental, et dans le respect du présent règlement.

Article 3 : Format de chaque phase

Pour chaque phase, le championnat 3x3 FFBB respecte le format suivant :

- Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, pas de maximum ;
- Le comité départemental organise les journées de championnat des Séries, au minimum 4 dates dans l'année, pas de maximum.
- La ligue organise la journée de « Master de ligue » ;
- Chaque journée, le championnat se déroulera sous forme de plateau, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Le championnat respecte un format standard de plateau défini en fonction du nombre d'équipes par l'Event Maker.

Article 4 : Organisation de la phase départementale, les Séries

Chaque journée des « Séries », conformément à l'article 3, donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur de la journée = 100 points ;
- Finaliste = 50 points ;
- Demi-finalistes = 30 points ;
- Quarts de finalistes = 15 points.
- Equipes éliminées en phase de poule = 5 points.
- S'il y a deux phases de poules avant les quarts de finale, les équipes éliminées dans la première phase marquent 5 points et les équipes éliminées dans la seconde phase marquent 10 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Chaque Comité du ressort d'une même Ligue Régionale doit établir son classement final de la phase des « Séries » selon les mêmes modalités.

A l'issue de l'ensemble des journées du championnat, le classement général des « Séries » est établi.

Le titre de Champion Départemental est attribué à l'équipe qui termine première des « Séries » au nombre de points.

Les champions des Séries sont automatiquement qualifiés pour le Master de Ligue.

Article 5 : Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue (Avril 2021)

La Ligue Régionale organise entre début avril et mi-mai une journée 3x3 réunissant **un minimum de 12** équipes.

Pour réunir les équipes, les champions des Séries et les meilleurs deuxièmes de chaque Comité du ressort territorial de la Ligue seront qualifiés.

S'il n'y a pas **un minimum de 12** équipes, même système pour les meilleurs troisièmes et meilleurs quatrièmes. Cette journée sera organisée sous forme de plateau, avec 4 poules de **3**. Se disputeront ensuite des quarts de finale, demi-finale et la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.

Article 6 : Equipes à égalité

Egalité sur une journée des « Séries », à la fin de la phase départementale des « Séries :

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur toutes les journées de championnat (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

Article 7 : Finances

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 8 : Engagements (Avril 2021)

Chaque club désirant participer aux championnats 3x3 FFBB adresse l'engagement de chacune de ses équipes au Comité départemental et s'acquitte des droits financiers.

Chaque Comité Départemental est libre de fixer la date limite de dépôt des engagements.

Un club peut engager des équipes dans plusieurs catégories ou plusieurs équipes dans une même catégorie ; dans ce dernier cas, elles peuvent être engagées dans la même poule.

Sous réserve de l'accord du Comité, une équipe peut rejoindre le championnat en cours tout au long des « Series ». Elle marque alors zéro point sur les journées du championnat auxquelles elle n'a pas participé.

Article 9 : Catégories et surclassements

1/ Catégories

Le championnat 3x3 FFBB est proposé aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U18 Homme et Femme ;
- U23 Homme et Femme ;
- Seniors Homme et Femme ;
- Senior Plus : Senior supérieur ou égal à 35 ans Homme et Femme.

2/ Surclassements

Des surclassements sont possibles dans les conditions de l'article 47 du présent Règlement et de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB.

Article 10 : Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de quatre joueurs minimum et de sept joueurs maximum ; les effectifs ne peuvent plus être modifiés jusqu'à la fin du championnat lorsque la liste qui est déposée au Comité Départemental comporte sept joueurs.

Si la liste comporte moins de sept joueurs, il est possible, pour le club tout au long de la saison, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de sept. La liste comportant ce ou ces nouveaux joueurs devra être validée par le Comité Départemental au plus tard sept jours avant la ou leur première participation de ce ou ces joueurs à une rencontre officielle. Lors de chaque journée, seuls quatre joueurs issus de la liste validée, peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.

Article 11 : Licences (Avril 2021)

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB.

Tout entraîneur, ref, superviseur 3x3, correspondant 3x3/Event Maker doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB et d'y exercer cette fonction.

L'extension Joueur Compétition peut être complétée par une Autorisation Secondaire de Territoire (AST), sous réserve des conditions prévues à l'article 416 des Règlements Généraux de la FFBB, et dans la limite d'une (1) AST par équipe.

Article 12 : Formulaire d'inscription (Avril 2021)

Pour l'engagement de chaque équipe, un formulaire d'inscription est nécessaire et accessible en ligne sur le site de la FFBB. Ce formulaire doit être renvoyé complet au comité départemental.

Article 13 : Correspondant 3x3

Chaque club doit avoir un correspondant 3x3 identifié au moment de l'engagement d'une ou plusieurs équipes. Ce dernier fait le lien entre la fédération, ses structures déconcentrées et les clubs concernés ; il a en charge le suivi des championnats pour son club.



Article 14

Le Comité Départemental enregistre les inscriptions et organise les journées des Séries, transmet son classement à la fin du championnat à la Ligue Régionale, pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 15

Au plus tard avant le 1^{er} octobre de la saison en cours, le Comité Départemental fixe au minimum 4 dates dans son calendrier sur la saison pour organiser ces journées de championnat.

Le Comité peut aussi éventuellement faire un appel à candidature auprès des clubs pour trouver des sites recevant les journées.

A la fin de la phase des Séries, le Comité transmet son classement du championnat à la Ligue Régionale pour la constitution de la phase Master de Ligue.

Article 16

Chaque Comité Départemental déclare par mail, à l'adresse 3x3@ffbb.com son correspondant 3x3 titulaire d'une licence fédérale.

Ce dernier peut former et renseigner les correspondants de clubs à l'Event Maker.

Il saisit des résultats sur l'Event Maker.

Il transmet le nom de l'équipe championne du Comité à la Ligue et le nom des autres équipes susceptibles d'être qualifiées.



Article 17 (Avril 2021)

Au regard des classements transmis par les Comités Départementaux de son ressort territorial, la Ligue Régionale enregistre les inscriptions des équipes qualifiées pour le Master de la Ligue.

La Ligue Régionale détermine le calendrier du Master de la Ligue et organise cette journée de compétition entre le 1^{er} avril et mi-mai, soit avant le début des Opens Plus.

Les 16 équipes sont réparties **en** poules.

A l'issue de cette phase de poules, un classement est établi.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale en match à élimination directe.

Les rencontres sont déterminées par l'Event Maker.

Les vainqueurs sont qualifiés pour les demi-finales à élimination directe.

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour la finale.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'équipe vainqueur de la finale.



Les dispositions suivantes s'appliquent également à la compétition Master de la Ligue organisée par la Ligue Régionale en complément du cahier des charges d'organisation de l'évènement.

A/ Organisation de la journée

Article 18 : Lieux de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doivent être classés et équipés conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité :

- **choisit la salle où s'organisent les Séries,**
OU
- **fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.**

Les clubs affiliés à la FFBB, disposant de plusieurs salles déclarées dans la base de données fédérale doivent, dès que possible et au plus tard 10 jours avant la rencontre prévue, aviser le Comité Départemental et les adversaires de l'adresse exacte du lieu où se dispute la rencontre, ainsi que le moyen d'y accéder.

L'horaire est fixé par l'équipe qui reçoit. Cet horaire doit être communiqué au moins une semaine avant aux autres équipes, ainsi qu'au comité départemental.

Article 19 : Horaires pour les jeunes

Concernant les catégories Jeunes (U18 et U15), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, les mercredis et samedis après-midi jusqu'à 18h00, ainsi que le dimanche de 9h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 20 : Jours de matchs

Les matchs peuvent se dérouler en semaine ou le week-end.
Pour la catégorie jeune, pendant les vacances scolaires de la zone concernée, ces catégories pourront jouer tous les jours de la semaine.

Article 21 : Correspondant 3x3

Les clubs recevant désignent un correspondant 3x3. Il organise la journée de compétition :

- Il prépare la salle (paniers, tables de marque, bancs des remplaçants) ;
- Il accueille les équipes ;
- Il met à disposition 4 ballons officiels 3x3 pour l'échauffement des équipes et les rencontres ;
- Il prévoit deux jeux de chasubles pour le cas où 2 équipes auraient les mêmes couleurs de maillots ;
- Il fournit de l'eau (bouteilles, ou point d'eau) ;

- Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure notamment de la présence :
 - o D'un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
 - o D'un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.

Article 22 : Correspondant Event Maker

Le correspondant Event Maker du comité peut être la même personne que le correspondant 3x3 du comité, ou une personne différente. Il est présent à l'arrivée des équipes avec la liste transmise par le comité départemental pour effectuer la saisie sur l'Event Maker et sur FBI des équipes et des joueurs présents.

Article 23 : Superviseur 3x3

Le superviseur 3x3 du comité fait le briefing du début de plateau ; il rappelle l'état d'esprit et les valeurs du 3x3, les principales règles du 3x3 ; il insiste sur le fait que tout comportement antisportif entraîne la disqualification de l'équipe.

Le superviseur 3x3 du comité assure le bon déroulement des rencontres dans un état d'esprit de fairplay et veille à ce qu'uniquement les 4 joueurs de chaque équipe participant aux rencontres de la journée soient présents sur le terrain et les bancs de remplaçants.

Le superviseur 3x3 du comité désigne les refs parmi les joueurs des équipes qui ne jouent pas (de préférence des mini poules opposées) et les supervise pendant les rencontres. Il connaît le règlement et peut intervenir à la demande des refs en cas de difficultés à gérer le bon déroulement de la partie.

L'arbitrage par les équipes qui ne jouent pas est obligatoire. Si une équipe refuse les désignations faites à ses joueurs par le superviseur 3x3, elle est immédiatement disqualifiée pour la journée concernée.

Article 24 : Echauffement

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie des informations sur l'Event Maker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jouer la journée, validité de leurs licences). Les équipes qui s'opposent s'échauffent ensemble sur le même panier.

Article 25 : Organisation des terrains

Les poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers (voir annexe 1).

Article 26 : Refs (Avril 2020)

Les refs sont les arbitres désignés par le superviseur 3x3 du club recevant, parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Les refs peuvent aussi être des arbitres départementaux, régionaux et nationaux en formation.

Les comités et ligues peuvent proposer les journées de championnat comme support de formation. Les formateurs labélisés peuvent se servir de ces plateaux pour former de nouveaux refs 3x3.

Article 27 : Tables de marque et marqueurs

Les tables de marque sont situées dans l'angle du demi-terrain et sont tenues par des marqueurs.

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le superviseur 3x3 du comité parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas, de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour la journée concernée.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes) (cf. Annexe 2).

Article 28 : Ballons

Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

Article 29 : Coaching

Aucun coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

B/ Déroulement

Article 30 : Constitution d'un plateau de « Séries ».

La constitution du plateau de championnat se fait en fonction du nombre des équipes via l'Event Maker. Le correspondant 3x3 du Comité veille au bon déroulement de la journée.

C/ Saisie des résultats

Article 31 : Event Maker et FBI (Avril 2020)

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la journée de championnat à 12h00 par le correspondant 3x3 du comité :

- Sur la plate-forme Event Maker FIBA.

La plateforme FBI n'est dédiée qu'à l'engagement des équipes en début de championnat.

D/ Forfaits, sanctions, surclassement et réclamations

1/ Forfaits, retard et perte par défaut :

Article 32 : Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée se voit attribuée 0 point pour la journée concernée. Au deuxième forfait, l'équipe concernée est désignée comme en « Forfait général » et ne pourra plus prendre part au championnat pour la suite de la saison.

Article 33 : Retard

Au-delà de 15 minutes, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer à la journée de championnat et se verra attribuer 0 points au classement de la journée.

Article 34 : Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut.

2/ Sanctions :

Article 35 : Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un ref, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 du club notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le comité départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale territorialement compétente.

Article 36 : Sanctions disciplinaires

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 37 : Blessures

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de joueur apte à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 38 : Moins de 3 joueurs

Une équipe avec moins de trois joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule.

Article 39 : Annulation de la journée

Si le Comité Départemental est dans l'incapacité d'organiser la journée, il doit en informer toutes les équipes inscrites et prévoir une date pour organiser ce plateau de Séries annulé.

3/ Surclassement :**Article 40 : Surclassement**

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la FFBB. Sa date d'effet est celle du dépôt au comité départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Est assimilée à la date de dépôt, la date d'envoi du certificat médical par lettre recommandée.

4/ Réclamations :**Article 41 : Réclamations**

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 du plateau recevant la compétition, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.



Annexe 1: Formulaire d'inscription

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
CHAMPIONNAT DE CLUB 3X3 FFBB
SAISON 2021-2022**

(À TRANSMETTRE À VOTRE CD)

(* mention obligatoire)

Nom de l'association ou de la structure* :

N° d'affiliation* :

Couleurs maillots domicile* :

Couleurs maillots à l'extérieur* :

Catégorie de l'équipe engagée* :

Nom du correspondant 3x3* :

Téléphone* :

Mail* :

LISTE DES JOUEURS ENGAGES

Tout joueur présent dans la liste doit avoir un profil FIBA 3x3 validé avec photo

	NOM*	PRENOM*	N° DE LICENCE*	DATE DE NAISSANCE*	NOMBRE DE POINTS FIBA 3X3*
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Le signataire atteste avoir informé l'ensemble des personnes concernées par les traitements de leurs données personnelles et de leurs droits**.

Nom et prénom du Président	Signature	Cachet de l'association
-------------------------------	-----------	-------------------------

**« Vous êtes informé que vos données à caractère personnel, collectées sur ce formulaire, font l'objet d'un traitement informatique auprès de la Fédération Française de Basketball pour l'inscription au championnat de club 3x3. Elles sont destinées à la FFBB, ses Ligues, Comités et Clubs. Aussi, les données vous concernant peuvent être transmises aux seules personnes habilitées. Les données personnelles collectées seront hébergées au sein de l'Union Européenne ou dans un pays garantissant un niveau adéquat de protection. La base légale du traitement lié à l'organisation du Championnat 3x3 est le consentement des personnes concernées. Ces données seront traitées et conservées pendant la durée nécessaire aux traitements. Conformément à la réglementation en vigueur Loi « informatique et libertés » de 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données ainsi qu'un droit à la limitation du traitement dans certains cas précis. Ces droits peuvent être exercés directement en vous adressant à la FFBB, service "Délégué à la Protection des Données", 117 rue Château des Rentiers, 75013 PARIS ou par email à dpo@ffbb.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »